

# LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN EST ÉLIGIBLE AUX EMPLOIS FRANCS !



**ENTREPRENEURS, RECRUTEZ !**



Madame, Monsieur,

Depuis le 28 mars 2019 les entreprises de la Collectivité de Saint Martin peuvent bénéficier des emplois francs.

Ce dispositif permet d'obtenir une aide de l'Etat pour le recrutement d'un(e) salarié(e) vivant dans un des 2 quartiers de la politique de la ville que compte Saint Martin : **15 000 euros** pour un CDI et **5 000 euros** pour un CDD de plus de 6 mois.

Il s'agit certes d'une opportunité financière mais également d'une nouvelle dynamique pour la gestion de vos ressources humaines. C'est une occasion unique de recruter de nouveaux talents qui apporteront, sans aucun doute, de la valeur ajoutée à votre entreprise.

Enfin, c'est pour le territoire de Saint Martin une chance pour les 10 000 personnes qui vivent dans un quartier prioritaire et ceux qui sont en recherche d'emploi. Parmi eux, vous trouverez des compétences, des expériences et des parcours qui pourront vous intéresser.

L'expérimentation des emplois francs est un dispositif accessible et simple à mettre en œuvre. Tous les employeurs affiliés à l'assurance chômage sont éligibles quel que soit leur lieu d'implantation.

Un interlocuteur unique, Pôle emploi, et une procédure simplifiée faciliteront vos démarches.

Nous vous encourageons à recruter dans ce cadre, dans l'intérêt de votre entreprise, comme dans celui du territoire et de ses habitants.

**SYLVIE FEUCHER**

Préfète déléguée

**DANIEL GIBBES**

Président du Conseil Territorial